

Plaidoyer pour une composition saine des produits d'activités manuelles chez les jeunes enfants

Les 1 000 premiers jours : une fenêtre d'opportunité unique

De la conception aux deux ans de l'enfant, les « 1 000 premiers jours » constituent une période de développement exceptionnelle. C'est le moment où le cerveau et le corps se forment à une vitesse fulgurante. Mais c'est aussi une période de **vulnérabilité extrême** face aux polluants de notre environnement.

À cet âge, les enfants découvrent le monde par le toucher et la bouche. Pourtant, un angle mort subsiste dans leur environnement quotidien : l'assurance d'une composition saine des produits d'activités manuelles (pâte à modeler, peintures, colles, etc.).

Un constat préoccupant : l'opacité des fabricants

Notre étude récente menée sur un panel de produits destinés aux jeunes enfants, notamment la pâte à modeler, révèle une opacité majeure dans l'information donnée aux familles et aux professionnels de la petite enfance :

- **Secret de fabrication vs Santé** : Sur 10 produits analysés, aucun ne présentait de liste de composition complète. Les fabricants invoquent souvent la « propriété intellectuelle » pour refuser de transmettre ces données, même à des médecins pédiatres.
- **Absence de fiches de sécurité** : Les Fiches de Données de Sécurité (FDS), censées détailler les risques chimiques, sont absentes ou incomplètes pour près de la moitié des produits étudiés.
- **Présence de substances controversées** : Derrière le mot « jouet » se cachent parfois des substances préoccupantes comme le **dioxyde de titane** (interdit dans l'alimentation mais présent dans certaines pâtes à modeler), des conservateurs allergisants (**MIT/CMIT**) ou des composés suspectés d'être des perturbateurs endocriniens.

Nos demandes et conseils afin de garantir "un environnement sain pour nos enfants"

Nous ne demandons pas l'interdiction des activités créatives, essentielles à l'éveil, mais une prise de conscience collective et une évolution responsable des pratiques des fabricants et distributeurs.

Aux fabricants, nous demandons :

- **La transparence** : la publication facilement accessible de la liste exhaustive et précise de la composition (selon le même formalisme que les cosmétiques) sur les sites internet et les emballages, de manière lisible pour tous.
- **L'application stricte du principe de précaution** : l'interdiction de toutes les substances suspectées d'être des perturbateurs endocriniens ou des substances CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques) dans les produits destinés aux jeunes enfants.

2. Aux parents et encadrants de la petite enfance, ce que nous conseillons :

- **Se renseigner activement** sur la composition des produits : ne pas hésiter à demander aux fabricants et distributeurs la composition exhaustive du produit.
- **Questionner le besoin avant l'achat et privilégier les alternatives sûres** : ce produit est-il indispensable pour l'activité prévue ? Si tel est le cas, privilégier des produits garantis sans substances préoccupantes pour la santé des enfants ou privilégier des alternatives "fait maison".

Ce que dit la loi (et ce qu'il manque)

Le cadre réglementaire est strict (REACH, convention internationale des droits de l'enfant, normes EN 71, principe de précaution de la Charte de l'Environnement, décret n° 2010-166 du 22 février 2010). Les jouets doivent être conçus et fabriqués pour ne présenter aucun risque pour la santé des enfants lié à l'exposition à des substances chimiques. Cette exigence inclut des seuils, en dessous desquels les fabricants ne sont pas obligés de divulguer certaines substances.

Cependant, les fabricants ne communiquent pas systématiquement et clairement sur la composition des produits. Les fiches de données de sécurité sont souvent absentes ou incomplètes, et les contrôles ne garantissent pas une information transparente pour les parents et les professionnels. Ainsi, les obligations réglementaires ne sont pas pleinement respectées, exposant les enfants à des risques insuffisamment contrôlés et montrant une défaillance du cadre juridique actuel.

Pourquoi les seuils actuels ne suffisent pas

Contrairement aux adultes, les jeunes enfants ne sont pas seulement de "petits modèles" :

- **L'effet cocktail** : Même à faible dose, le mélange de plusieurs substances peut devenir nocif.
- **Les perturbateurs endocriniens** : Pour ces substances, la dose ne fait pas toujours le poison. La relation effet-dose dépend de chaque perturbateur endocrinien. Ainsi, les effets de certains d'entre eux peuvent être plus sévères à faible dose qu'à forte dose.
- **Le comportement "main-bouche"** : L'ingestion accidentelle ou l'absorption cutanée est une voie d'exposition majeure chez les tout-petits.

Votre action peut tout changer

La santé de nos enfants ne peut attendre que les connaissances scientifiques soient définitives sur chaque molécule. **Le principe de précaution doit s'appliquer dès maintenant.**

Ce plaidoyer est un appel à la vigilance collective. En le signant et en le relayant, vous rendez visible l'invisible et placez la santé des enfants avant le secret industriel.

Comment agir ?

- **Signez ce plaidoyer** : Pour affirmer votre droit à la transparence.
- **Relayez cet appel** : Informez les autres parents et les professionnels de la petite enfance.
- **Exigez des garanties** : Interpellez les fournisseurs et distributeurs sur la composition réelle des produits qu'ils proposent.

[Je signe le plaidoyer]

Nom, prénom, adresse email, un commentaire